

RÉFORME DU LGT ET DU BAC

LA RÉFORME À L'ÉPREUVE DE SA MISE EN ŒUVRE

ET MAINTENANT, ON SE MOBILISE !

SUD éducation a voté contre la réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique en Conseil Supérieur de l'Éducation :

⇒ Derrière la promotion du choix des élèves (apparemment « libres » de choisir leurs spécialités), cette réforme organise concrètement la mise en concurrence des établissements, des territoires et des individus.

⇒ Elle vise également à réduire drastiquement les postes et les dépenses, en permettant de maximiser le nombre d'élèves par classe.

⇒ Elle favorise enfin les milieux sociaux les plus aisés en complexifiant l'orientation et en faisant dépendre la poursuite des études dans le supérieur du choix des spécialités et donc de l'accès à certains lycées.

À l'heure où la réforme se met concrètement en place, il est temps de faire un premier bilan. Et surtout, il est temps de se mobiliser !

éducation
sud
Union
syndicale
Solidaires

Fédération SUD éducation
31 rue de la Grange aux belles 75010 Paris
fede@sudeducation.org

Pour rappel, voici les horaires disciplinaires prévus :

⇒ **Seconde** : un tronc commun composé de français (4h), histoire-géographie (3h), deux langues (5h30), SES (1h30), mathématiques (4h), physique-chimie (3h), SVT (1h30), EPS (2h), EMC (18h/an) et «sciences numériques et technologie» (1h30).

⇒ **Première** : un tronc commun comprenant français (4h), histoire-géographie (3h), deux langues (4h30), EPS (2h), «enseignement scientifique» (2h) et EMC (18h par an) + trois spécialités (4h chacune). Pour la liste des spécialités, voir ci-dessous.

⇒ **Terminale** : un tronc commun comprenant philosophie (4h), histoire-géographie (3h), deux langues (4h), EPS (2h), «enseignement scientifique» (2h) et EMC (18h par an) + 2 spécialités (6h chacune) parmi les trois suivies en première.

CHOIX DES SPÉCIALITÉS – SÉGRÉGATION SOCIALE ET SCOLAIRE

La réforme du lycée va renforcer la ségrégation sociale et scolaire, en éclatant l'offre de formation :

⇒ En effet, sur les 12 spécialités prévues, **5 ne font l'objet que d'une carte académique ou nationale qui inclut les lycées privés** : arts; littérature; langues et cultures de l'Antiquité; numérique et sciences informatiques; sciences de l'ingénieur; biologie-écologie.

⇒ Les 7 autres, au départ annoncées comme devant être présentes dans chaque lycée, devront en réalité être **disponibles au sein d'un même bassin** : histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques; humanités, littérature et philosophie; langues, littératures et cultures étrangères; mathématiques; physique-chimie; SVT; SES.

Il n'y a donc pas d'offre minimale de formation commune à chaque lycée !

Dans le contexte de la mise en oeuvre de Parcoursup, le choix des spécialités deviendra déterminant dans l'orientation post-bac. Le choix entre tel et tel lycée en fonction des spécialités disponibles n'en sera que plus crucial. Cet effet concurrentiel va se combiner avec la mise en oeuvre d'une évaluation des établissements annoncée au premier trimestre 2019, pour aboutir à l'émergence d'un véritable marché des lycées, renforçant les inégalités entre ceux-ci. Dans ce système, les élèves, promu-e-s "auto-entrepreneurs-euses de leur scolarité", devront jouer des coudes pour bénéficier des meilleures opportunités. **C'est à l'opposé de l'école de l'égalité que défend SUD éducation.**

**MOYENS
OBJECTIF
SUPPRESSIONS
DE POSTES**

L'un des objectifs principaux de la suppression des filières est clair : pouvoir remplir les classes. Finies les classes de première L à 15 et les classes de terminale S à 35. Dorénavant, avec le jeu des spécialités, les classes seront toujours remplies, parce que l'on pourra prendre des élèves des différents groupes-classes pour les alimenter. C'est à mettre en lien, bien évidemment, avec l'annonce de 2650 suppressions de postes prévues pour le second degré.

MISE EN CONCURRENCE

ENTRE LYCÉES, ENTRE DISCIPLINES, ENTRE PERSONNELS

La réforme du lycée général et technologique va aboutir à une mise en concurrence généralisée :

- ⇒ entre les **lycées** pour l'obtention de tel ou tel enseignement de spécialité
- ⇒ entre les **disciplines** pour savoir quel volume horaire sera dévolu à telle discipline dans le cadre de certains enseignements de spécialité ou enseignements de tronc commun.
- ⇒ entre les **enseignant-e-s** : un volume horaire élevé réduit le nombre de classes et peut permettre de rester sur un établissement souhaité, et l'enseignement dans le cadre d'une spécialité pourrait apparaître comme plus stimulant pour certain-e-s enseignant-e-s. Un jeu malsain de concurrence va s'installer pour en bénéficier.

Faute de réel cadrage national, les arbitrages vont se faire au niveau d'un rectorat pour l'attribution des enseignements de spécialité à tel ou tel lycée, et au niveau de l'établissement pour l'attribution de tel volume horaire à telle discipline ou à tel enseignant-e. **Cela va renforcer le règne des petit-e-s chef-fe-s, des hiérarchies intermédiaires et des clientélismes locaux, et entretenir un climat invivable.**



NOUVEAUX PROGRAMMES

MIS EN PLACE À LA HACHE, RÉACTIONNAIRES ET LIBÉRAUX

SUD éducation avait boycotté la réunion de présentation des projets de programmes devant le mépris du ministère qui a envoyé ces nouveaux programmes à la dernière minute, empêchant par là-même toute analyse substantielle. Le ministère, une fois les programmes bouclés, organise une parodie de concertation au travers d'un questionnaire QCM infantilisant, allant de « tout à fait d'accord » à « pas du tout d'accord ». Les questions qui y sont posées sont biaisées : elles sous-entendent que nous adoptons cette réforme et les objectifs qui y sont liés, comme lorsque l'on nous demande si les programmes prennent en compte "la construction du projet d'orientation de l'élève" !

⇒ À l'heure où l'on écrit ces lignes, les programmes ne sont pas finalisés, mais on en voit déjà les contours libéraux et réactionnaires (flagrants dans les programmes de SES) et les restrictions à la liberté pédagogique (comme en Français dans le programme de première).

Le passage à 40% de contrôle continu aux épreuves du Bac, prévu dès la fin de l'année 2019-2020 pour la première génération de "cobayes" de la réforme qui sera alors en première, est une véritable catastrophe en terme d'égalité entre territoires. Les Baccalauréats seront considérés comme "maison", et n'auront pour les filières comme pour les employeurs-euses pas la même valeur pour l'accès aux études supérieures en fonction du lycée dans lequel il aura été obtenu. Par ailleurs la mise en œuvre du contrôle continu est inacceptable : aucune garantie concernant l'anonymat des élèves et charge de travail supplémentaire massive pour les collègues. Enfin, la réforme remet en cause le baccalauréat comme premier grade de l'enseignement supérieur puisque le choix des spécialités vont servir à sélectionner les bacheliers à l'entrée dans le supérieur.

BACCALAURÉAT

**TOUJOURS PLUS
D'INÉGALITÉS
TERRITORIALES**

ORIENTATION

**TOUJOURS PLUS DE
TRI SOCIAL**

éducation
scd
Union
syndicale
Solidaires

La réforme du baccalauréat et du lycée va dans le sens de l'ensemble des réformes Blanquer de mise en œuvre du tri social.

⇒ avec la mise en œuvre de **Parcoursup**, les élèves sont amené-e-s à choisir leurs spécialités en fonction des attendus des filières post-bac. Cette vision utilitariste du lycée, qui vise à sélectionner de plus en plus tôt, est en opposition avec nos principes d'émancipation.

⇒ l'orientation ne peut être faite correctement : les psyEN n'occupent désormais qu'un rôle marginal au profit de professeur-e-s principaux-ales qui n'y sont pas formé-e-s. Faute de contenu, les enseignant-e-s ne savent pas quoi faire **54 heures dévolues** à l'orientation, et celles-ci peuvent être faite par des personnes extérieures aux établissements ! Tout laisse présager que le poids de l'orientation reposera uniquement sur les élèves et leurs familles, ce qui va encore renforcer le juteux marché des officines privées d'aide à l'orientation.

⇒ **l'orientation est en train d'être démantelée** : l'information sur l'orientation est en passe d'être transférée aux régions (et donc centrée sur le bassin d'activité local), et les CIO d'être purement et simplement fermés.

NOS REVENDICATIONS

- ⇒ **L'ABROGATION DE LA RÉFORME DU LYCÉE ET DU BAC**
- ⇒ **MAINTIEN DU CADRE NATIONAL DU BACCALAURÉAT, QUI DOIT RESTER LE PREMIER GRADE UNIVERSITAIRE ET MAINTIEN D'UN VÉRITABLE ANONYMAT LORS DES ÉPREUVES**
- ⇒ **UNE RÉDUCTION DES EFFECTIFS PAR CLASSE (MAXIMUM 25 ÉLÈVES) ET LA MISE EN PLACE D'UN DÉDOUBLEMENT SYSTÉMATIQUE PAR UN CADRAGE NATIONAL**
- ⇒ **LE CHANGEMENT DES EPLE EN ÉTABLISSEMENTS POLYTECHNIQUES AVEC UN ENSEIGNEMENT QUI GARANTISSE À TOU-TE-S LES ÉLÈVES L'APPROPRIATION DE TOUS LES TYPES DE SAVOIRS – QU'ILS SOIENT MANUELS, TECHNIQUES, ARTISTIQUES OU THÉORIQUES – REPOSANT SUR DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES COOPÉRATIVES ET ÉMANCIPATRICES**